

ARRETE MUNICIPAL N°2021-16

16 mars 2021

ARRETE POUR EMPIETEMENT SUR LA CHAUSSEE

Nous, Serge WOLLJUNG, Maire de la commune de Silly-sur-Nied

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le code de la route, notamment son article R 411-8 ;

VU la demande de la société ALTECO TP SAS 11 remparts Saint Thiebault 57000 Metz ;

CONSIDERANT que les travaux auront lieu du 16 au 19 mars 2021 ;

CONSIDERANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins sur une partie de la chaussée ;

ARRETONS

Article 1 :

Dans le cadre de travaux de viabilisation pour le futur lotissement « Clos du Pré la Dame », un empiètement sur chaussée sera effectué à l'angle de la rue Principale et de la rue de Metz du 16 au 19 mars 2021.

Article 2 :

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- Limitation de la vitesse à 30km/h
- Interdiction de dépasser
- Interdiction de stationner

Article 3 :

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec la commune.

Article 4 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Silly-Sur-Nied, le 16 mars 2021

Par déléguation, le Maire-adjoint
Jean-Marie MULSER

Signature et cachet